

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

Afférents au Comité Syndical	194
En exercice	194
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille dix-neuf

et le 04 avril

A 9h30 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Le Comité Syndical du 29 mars 2019, régulièrement convoqué par courrier du 21 mars 2019 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 04 avril 2019 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation
01 avril 2019

Nombre de Membres présents : 10

Date d'affichage
11 avril 2019

Madame, Monsieur Dominique CROQUET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**ADOPTION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
2018**

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la validation par le Comité syndical en date du 30 mars 2018 des budgets primitifs 2018 (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC),

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC).

Après avis favorable du Bureau syndical en date du 12 mars 2019,

Après en avoir délibéré, après que le Président ait quitté la séance, le Comité syndical décide d'adopter les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC) de l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

VOTE :

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

**DELIBERATION
N° 2019-02**

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
<u>Budget principal :</u>		
DEPENSES	16 620,01 €	372 918,80 €
RECETTES	497 382,82 €	586 886,20 €
EXCEDENTS	480 762,81 €	213 967,40 €
<u>Budget annexe eau potable :</u>		
DEPENSES	40 525,44 €	865 418,30 €
RECETTES	113 869,96 €	886 148,79 €
EXCEDENTS	73 344,52 €	20 730,49 €
<u>Budget annexe SPANC :</u>		
DEPENSES	541 815,51 €	527 991,21 €
RECETTES	454 750,08 €	914 096,70 €
RESULTATS	- 87 065,43 €	386 105,49 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTEL



après dépôt en Sous
Préfecture

Le 11 avril 2019

et publication ou
notification

du 11 avril 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le

ID : 008-240800912-20190404-C201902-DE